

Avuf : comment quatre villes universitaires d'équilibre coopèrent avec leurs établissements

News Tank Éducation & Recherche -
Dijon - Actualité n°414811 - Publié le 10/10/2025 à 18:21

Imprimé par - abonné # - le 17/10/2025 à 08:50



© Campus connecté de Nevers

Une première année de Pass (Parcours d'accès spécifique en santé) au campus connecté de Nevers (Nièvre), la création de la compétence sur l'animation de la vie étudiante à La Rochelle Agglomération, le déploiement d'un SSE (Service universitaire ou interuniversitaire de santé étudiante) à La Roche-sur-Yon (Vendée), et la nouvelle contractualisation entre les collectivités et les universités à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) : tels sont des exemples de coopération entre des établissements d'enseignement supérieur et des villes universitaires d'équilibre, présentées à l'occasion du séminaire annuel de l'Avuf (Association des villes universitaires de France) (Association des villes universitaires de France) le 09/10/2025.

Alors que l'État a signé une circulaire en date du 05/09/2025 afin de déployer une première année d'accès aux études de santé dans chaque département à partir de 2026, Nevers Agglomération propose cette formation depuis quelques années au sein de son campus connecté. Le taux de réussite est élevé selon Christophe Lassere, directeur ESR (Enseignement supérieur et recherche) de Nevers Agglomération. Il est passé de 30 % à l'ouverture, à 60 % aujourd'hui, ce qui attire de nouveaux candidats sur le campus.

À La Rochelle, Vincent Demester, vice-président enseignement supérieur et université de l'agglomération, présente la prise de compétence de la collectivité « sur le pilotage territorial concerté pour l'amélioration des conditions de vie étudiante ». Pour l' élu, « il ne s'agit pas de faire le travail du Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires), ni de l'université. Il s'agit d'être le maître de danse de tous ces dispositifs de vie étudiante. Le fait de prendre une compétence donne de la lisibilité et permet de nous assurer que l'ensemble des sujets de vie étudiante soient bien traités ».

Cet article mentionne également les actions de Saint-Brieuc Armor Agglomération, du Département des Côtes-d'Armor et de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Nevers : une première année de Pass disponible sur le campus connecté

« Nous proposons l'accès à une première année de Pass au sein du campus connecté. Nous accueillons 30 étudiants pour cette formation sur les 83 que compte le campus connecté », signale Françoise Hervet, vice-présidente en charge de l'ESR à Nevers Agglomération.

« Nous avons été précurseurs sur le Pass. L'année a été mise en place grâce à l'acceptation du doyen et du président de l'université. L'UBE (Université de Bourgogne Europe) retire 30 personnes de son quota et les attribue au campus connecté de Nevers. Le travail maintenant est d'être à la hauteur de leur confiance », déclare Christophe Lassere, directeur ESR de la même collectivité.

« Sur les 30 étudiants en Pass au campus connecté, 25 ont passé leur bac dans la Nièvre. Les étudiants vivent chez leurs parents qui s'occupent de la partie logistique, et ils se concentrent sur leur travail », déclare Christophe Lassere. La collectivité finance deux surveillants représentant 1,5 ETP (Équivalent temps plein).

« Parmi ceux qui réussissent la plupart poursuivent ensuite à Dijon en deuxième année. D'autres vont également à Clermont-Ferrand, car Nevers est plus proche de Clermont que de Dijon.

Ceux qui ne réussissent pas peuvent poursuivre dans des formations en santé à distance car nous avons des formations avec l'Université Paris Cité. Ils peuvent par exemple faire une formation d'orthoptie à distance, avec des lieux de stage autour de Nevers. Cela nous aide à combler les trous dans la raquette que nous avons sur les formations en santé. »

Françoise Hervet et Christophe Lassere espèrent d'ici une année ou deux voir les premiers étudiants passés par la formation s'installer dans la région.

Le premier BDE d'un campus connecté créé à Nevers

« Les étudiants du campus connecté de Nevers ont été les premiers à créer un bureau des élèves des campus connectés », déclare Christophe Lassere. Depuis plusieurs autres BDE (Bureau des étudiants) se sont montés dans les campus connectés. À tel point qu'ils sont désormais réunis au sein de la fédération des bureaux des élèves des campus connectés.

La Roche-sur-Yon : déploiement d'un service de santé étudiante par Nantes Université et la collectivité à partir de 2022

« Après le Covid, Nantes Université nous a alertés sur les problèmes psychologiques des étudiants et le manque de médecins généralistes. Nous avions à l'époque 10 000 habitants sans médecin généraliste », indique Françoise Raynaud, vice-présidente ESR de l'Agglomération La Roche-sur-Yon.

« Fort de ce constat, ils nous ont proposé en 2022 un dispositif pour installer un SSE (service de santé étudiante) sur notre territoire avec des objectifs comme la prévention en santé individuelle ou collective, un cabinet médical pour les soins médicaux et la santé sexuelle, l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, l'accompagnement et l'écoute psychologique, et la présence d'une assistante sociale. »

« Les médecins qui reçoivent les étudiants se substituent au médecin généraliste. Cela permet aux étudiants d'avoir accès au tiers payant », signale l'élue, par ailleurs VP (Vice-président(e)) villes universitaires d'équilibre de l'Avuf.

« Sur les situations de handicap, nous voyons une explosion de jeunes qui n'hésitent pas à venir se faire reconnaître comme étudiant en situation de handicap (+ 25 % en une année). Le centre de santé a donc la capacité de proposer des aménagements sur le temps des études et des examens. »

Au total, le centre accueille 1,4 ETP pour les médecins, 0,8 ETP pour les infirmières et 0,4 ETP pour les psychologues. François Raynaud signale que plus d'ETP seraient nécessaires.

En 2024, 3 260 rendez-vous pour consultations ont été pris, 180 étudiants ont obtenu de l'aide pour la reconnaissance handicap, 341 ont suivi une consultation de psychologie, et 734 une consultation par les infirmières.

Portée par Nantes Université, l'initiative est néanmoins ouverte à tous les étudiants du territoire.

« Sur la partie financière, l'agglomération ne finance que la partie écoute psychologique. C'est une petite somme : 8 000 €. Le reste est pris en charge par Nantes Université à hauteur de 60 % environ, et puis le reste par le Crous via les fonds de la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus). Nous avons failli perdre le soutien du Crous, et le rectorat nous a aidés à les maintenir dans le projet », signale l'élue. Cela aurait remis en question le modèle financier du SSE pour Nantes Université, qui aurait dû faire payer les consultations aux étudiants hors Nantes Université.

La Rochelle : création d'une compétence sur l'animation de la vie étudiante

« Nous avons la compétence enseignement supérieur sur l'agglomération, mais nous souhaitons afficher et inscrire dans le marbre cette prise de compétence parce qu'elle n'existait pas. »

Cette prise de compétence a été approuvée par le conseil communautaire le 30/07/2025. Reste ensuite à présenter la délibération dans le conseil municipal des 28 communes de l'agglomération, puis que la préfecture publie un arrêté pour effectuer une modification statutaire.

Vincent Demester prend un exemple de l'utilité d'animer la vie étudiante avec l'hébergement d'urgence.

« Nous avons mené un dispositif d'hébergement d'urgence aidé au début par l'État, puis par le Crous, puis l'université, et enfin l'ensemble des écoles. Il consiste à réserver des mobile homes dans des campings en septembre-octobre pour que les étudiants puissent avoir une solution d'urgence. Nous payons cette réservation. Les établissements aidés par le Crous payent la moitié du dispositif. Si un jeune bénéficie d'une chambre, il paye sa chambre. »

Au final, si l'ensemble des logements sont utilisés, cela ne coûte rien à l'agglomération, au Crous, et aux établissements. « En revanche, si cela ne profite à aucun jeune, nous en supportons le coût. »

« Nous avons eu une crise avec quelques étudiants qui dormaient dans leurs voitures et dans la rue qui a ému tout le monde. Nous avons donc mis en place ce dispositif qui fonctionne plutôt bien. Nous sommes passés d'une trentaine de demandes à quelques demandes seulement cette année. »

L'élu mentionne également la prise en charge du Claj (Comité local pour le logement autonome des jeunes), pour accompagner les étudiants et comprendre pourquoi ils n'ont pas trouvé de logement. Après avoir lancé un appel auprès des propriétaires locaux, 40 ont répondu favorablement pour louer une chambre de leur logement à des étudiants. « C'est une solution car nous ne pouvons plus construire de logements neufs aujourd'hui », dit l'élu.

Vincent Demester évoque un autre projet. « ~~L'Arpej (Association des résidences pour étudiants et jeunes)~~ qui est l'émanation de l'office public des ~~HLM (Habitation à loyer modéré)~~ à La Rochelle propose des logements étudiants, le Crous également, et les deux ne se parlent pas. Nous aimerions qu'il y ait un dossier commun pour qu'un étudiant qui veut étudier à La Rochelle puisse déposer un dossier commun aux deux institutions. Cela va être compliqué, mais nous souhaitons mener ce projet. »

Saint-Brieuc : une nouvelle modalité de contractualisation entre les universités et les collectivités

« L'Université de Rennes s'est installée sur notre territoire en 1987 avec la faculté de droit. Cette première implantation a été très sollicitée par le maire de l'époque, Claude Saunier. À l'époque, les universités nous ont présenté la facture. C'était le coût de la décentralisation », déclare Béatrice Herrou, chargée de mission ~~Esri (Enseignement supérieur recherche et innovation)~~ à Saint-Brieuc Armor Agglomération.

« Jusqu'en 2024, nous avons des conventions qui dataient de 1991. Le principe était financier et comptable. C'était une somme pour maintenir les formations universitaires. Les dépenses concernaient l'équipe pédagogique, la prise en charge des frais de déplacement des enseignants, la mise à disposition de personnels par les collectivités. À ce jour, cela représente 11 agents des collectivités entre le Département des Côtes-d'Armor et Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Nous avons aussi des subventions de soutien aux bibliothèques du campus, et à la fonction de direction du campus, et de façon ponctuelle des soutiens pour l'ouverture d'années de formation. »

Une modalité de financement historique particulière

Les financements passaient par le syndicat de gestion et d'aménagement du campus, composé de la ville et du département. Il était signataire des conventions et versait les aides financières. Les collectivités n'étaient donc pas directement signataires des conventions. Ces dernières étaient par ailleurs à tacites reconductions.

La collectivité a établi plusieurs constats concernant cette modalité de financement :

- « L'augmentation constante et irrémédiable du soutien » ;
- « La Cour régionale des comptes avait émis un avis sur les primes pédagogiques en 2007, disant qu'elles étaient illégales, car c'était une rémunération qui ne correspondait pas à un travail supplémentaire. Pour une heure de cours donné, le professeur était payé 1h30, les 30 minutes supplémentaires étaient payées par la collectivité » ;
- « Ces conventions n'engageaient pas l'université dans le déploiement de formations » ;
- « Il n'y avait pas non plus d'informations données aux collectivités en cas d'ouverture ou de fermeture de formation ».

En parallèle, les collectivités souhaitaient maîtriser leurs dépenses, développer l'attractivité étudiante du campus briochin, développer l'interconnaissance et les coopérations au sein du campus, anticiper l'évolution démographique et adapter l'offre de formation aux besoins du territoire.

La nouvelle architecture partenariale

Saint-Brieuc Agglomération et le Département des Côtes-d'Armor ont ainsi abouti à une nouvelle architecture partenariale « avec un contrat d'objectif et de moyens communs » avec l'Université de Rennes et l'Université de Rennes 2. Depuis le 01/01/2025, deux conventions d'implication financière avec chacune des deux collectivités sont appliquées.

« La nouveauté est que les collectivités sont signataires. Mais le syndicat est toujours actif. Nous lui avons confié le versement des soutiens financiers », indique Béatrice Herrou.

Désormais, les frais de déplacement sont forfaitisés. Les primes pédagogiques sont transformées en subvention forfaitaire de soutien à la pédagogie, car les collectivités ne voulaient plus financer du fonctionnement. Les agents mis à disposition ne seront pas remplacés au départ en retraite et la quote-part financière correspondante sera transformée en investissement. Les subventions aux bibliothèques et aux fonctions de direction sont maintenues.

L'IUT (Institut universitaire de technologie) a également été intégré à la convention, alors qu'il n'en faisait pas partie jusque-là. Désormais les collectivités travaillent à des dispositifs d'amorçage pour la création de formations. Les deux collectivités doivent désormais mettre en place la gouvernance de cette nouvelle architecture à travers un conseil d'orientation du campus.

La chargée de mission signale que le travail a été long à mener puisque les premières discussions sur l'évolution de la contractualisation datent de 2014. Elle met en garde aussi face à la fragilité du soutien du département. « Ce sont des politiques volontaristes, mais qui sont aussi fragiles », déclare-t-elle.



Association des villes universitaires de France (AVUF)

L'association a été créée en 1993, par Pierre Albertin, député-maire de Rouen.

Catégorie : Associations, réseaux

Adresse du siège

Communauté urbaine du Grand Reims
3 rue Eugène Desteuque
CS 80036
51722 Reims Cedex France

Général

Date de création	1993
Statut	Association loi de 1901
Missions et objectifs	• Un lieu d'échange de pratiques entre élus et techniciens en charge des questions d'enseignement supérieur, de recherche, et de vie étudiante. • Une force de proposition auprès de l'État et des autres acteurs de l'enseignement supérieur en France et en Europe. • Une plateforme d'événements mutualisés entre collectivités sur les territoires et les campus (Nuits des étudiants du monde, Tour de France Agir ensemble, etc).
Fondateurs	Pierre Albertini, député-maire de Rouen
Membres	31 communes, 17 métropoles, 3 communautés urbaines, 45 communautés d'agglomération, 1 communauté de commune, 1 département et 1 pôle métropolitain

Présidence

Président : François Grosdidier (maire de Metz), depuis le 02/07/2024.

Vice-présidents :

- 1^{er} vice-président, Philippe Laurent (Maire de Sceaux)
- 2^{ème} vice-président, Michaël Delafosse (Maire de Montpellier).
- Jean-Michel Longueval (VP du Grand Lyon) en charge des territoires de l'ESR,
- Françoise Raynaud (VP de la Roche-sur-Yon Agglomération) en charge des villes universitaires d'équilibre,
- Maxime Boyer (adjoint au maire de Toulouse) en charge du logement et des mobilités étudiantes,
- Jérôme Auslender (adjoint au maire de Clermont-Ferrand) en charge des relations internationales et européennes.

Délégué(e) général(e)

François Rio

Secrétaire général(e)

Guillaume Maréchal (Ardenne Métropole) (09/2023)

Administrateur(rice)

Administrateurs délégués nationaux (09/2023) :

- Marie Pieron (adjointe au maire d'Ivry-sur-Seine), en charge de la recherche et action publique locale,
- Bastien Bernela (adjoint à la maire de Poitiers) en charge des coopérations locales de l'ESR,
- Hervé Willaime (adjoint au maire de Cachan) en charge de la valorisation de la recherche et du développement économique,
- Marc Sciamanna (vice-président de l'Eurométropole de Metz) en charge de la vie de l'étudiant,
- Alexis Midol-Monnet (conseiller municipal délégué d'Orsay) en charge des relations avec les partenaires de la vie étudiante,
- Xavier Latour (vice-président de la métropole Nice Côte d'Azur) en charge du financement des établissements de l'ESR,
- Thomas Meszaros (vice-président du Grand Annecy) en charge des campus durables en villes durables

Gouvernance

Trésorier : Romain Bost (Roannais agglomération) (09/2023)

Fiche n° 1942, créée le 05/05/2014 à 12:26 - Màj le 10/10/2025 à 17:58